



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 24178

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. En effet, ceux-ci sont répartis au sein de deux corps d'administration différents : les agents administratifs (E2 et E3) et les adjoints administratifs (E4, E5 et NEI). Or, en pratique, il s'avère que ces personnes exercent, quel que soit le corps auquel elles appartiennent, les mêmes missions et responsabilités, mais ne perçoivent bien entendu pas le même salaire. Elles sont, en réalité, interchangeables en fonction des besoins de l'administration. L'existence de ces deux corps distincts semblerait donc ne plus devoir se justifier. D'ailleurs, à cet égard, un audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 concluait à la fusion en un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage, et dans quel délai, d'appliquer un statut unique pour les personnels de l'éducation nationale de catégorie C.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24178

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 273

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1238